

Véronique Favret
Stéphane Guastavino

Commissaires aux Comptes

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE
20 Avenue de la Paix
89000 ST GEORGES SUR BAULCHES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 30 juin 2023

Aux Adhérents,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'YONNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BSV Audit & associés



2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les appréciations les plus importantes relatives aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ses risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'appréciations significatives à communiquer dans notre rapport.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5 - Responsabilités des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la gouvernance d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

BSV Audit & associés

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

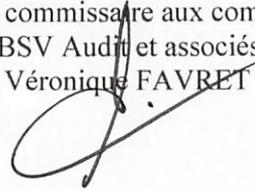
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la gouvernance, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la gouvernance de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

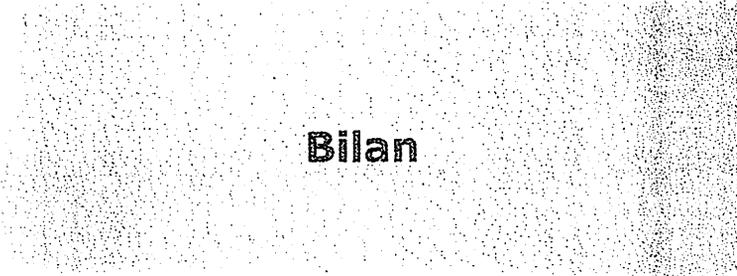
Le 02.04.2024

Le commissaire aux comptes
BSV Audit et associés
Véronique FAVRET



BSV Audit & associés

Association F.D.C.Y.



Bilan

Du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

BILAN - ACTIF

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023			01/07/2021 au 30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	63 599	63 599		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	61 752		61 752	61 752
Constructions	1 146 003	1 007 893	138 110	122 133
Installations techn., matériel et outil. ind.	109 536	97 796	11 740	14 789
Autres	327 906	282 009	45 897	34 761
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				41 205
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	140 000		140 000	140 000
Autres titres immobilisés	506 750		506 750	506 750
Prêts				
Autres	1 540		1 540	1 540
TOTAL (I)	2 357 085	1 451 296	905 788	922 929
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 921 103		1 921 103	2 052 744
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	197 307		197 307	602 246
Valeurs mobilières de placement	2 335 199		2 335 199	2 271 681
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 171 023		1 171 023	866 097
Charges constatées d'avance	135 183		135 183	102 395
TOTAL (II)	5 759 816		5 759 816	5 895 163
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	8 116 900	1 451 296	6 665 604	6 818 092

Wendy FAVRET

BILAN - PASSIF

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

PASSIF

	Du 01/07/2022 au 30/06/2023	Du 01/07/2021 au 30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	348 489	348 489
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 037 065	1 060 567
Autres	-47 017	1 416 026
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 009 812	-1 486 546
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>1 338 537</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	1 338 537
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	61 381	112 586
	TOTAL (II)	112 586
PROVISIONS		
Provisions pour risques	187 456	187 557
Provisions pour charges	566 201	1 897 047
	TOTAL (III)	2 084 603
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 922	127 060
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	128 037	138 990
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	794 064	272 830
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 479 195	2 743 486
	TOTAL (IV)	3 282 366
Ecarts de conversion passif		
	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 665 604	6 818 092

Mécanique FAVnc

Association F.D.C.Y.

Compte de Résultat

Du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 782 996	1 874 508	908 488	48,47
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	108 296	128 217	-19 921	-15,54
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	55	10	45	450,00
Ventes de prestations de service	1 162 709	1 201 261	-38 551	-3,21
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	281 892	345 905	-64 013	-18,51
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	2 071 511	799 762	1 271 749	159,02
Utilisations des fonds dédiés	112 586	88 599	23 987	27,07
Autres produits	48 397	49 430	-1 034	-2,09
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 568 386	4 487 682	2 080 704	46,36
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et autres achats	3 461 442	2 329 201	1 132 241	48,61
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	470 539	572 658	-102 119	-17,83
Aides financières	86 901	92 701	-5 800	-6,26
Impôts, taxes et versements assimilés	58 921	62 503	-3 582	-5,73
Salaires et traitements	515 070	558 670	-43 600	-7,80
Charges sociales	237 638	266 288	-28 650	-10,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	45 727	38 513	7 215	18,73
Dotations aux provisions	545 999	1 912 087	-1 366 088	-71,44
Reports en fonds dédiés	61 381	112 586	-51 205	-45,48
Autres charges	64 300	56 488	7 812	13,83
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 547 919	6 001 695	-453 776	-7,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 020 467	-1 514 013	2 534 480	167,40
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	46 376	31 254	15 122	48,38
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	46 376	31 254	15 122	48,38
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées		304	-304	-100,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		304	-304	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	46 376	30 951	15 426	49,84
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 066 843	-1 483 062	2 549 905	171,94

COMPTE DE RÉSULTAT

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

	Du 01/07/22 au 30/06/23	Du 01/07/21 au 30/06/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	1 835	846	989	116,90
Sur opérations en capital	500	1 300	-800	-61,54
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 335	2 146	189	8,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	31 321		31 321	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	21 180		21 180	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	52 501		52 501	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-50 166	2 146	-52 312	
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 865	5 629	1 236	21,96
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	6 617 097	4 521 082	2 096 014	46,36
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 607 285	6 007 628	-400 343	-6,66
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 009 812	-1 486 546	2 496 357	167,93
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	13 720		13 720	
TOTAL	13 720		13 720	
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	13 720		13 720	
TOTAL	13 720		13 720	
TOTAL	1 009 812	-1 486 546	2 496 357	168

Véronique FAURET

Association F.D.C.Y.

Annexe

Du 01 juillet 2022 au 30 juin 2023

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 665 604,13 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 009 811,61 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/12/2023 par les dirigeants.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

I-1 Evénements principaux

▪ Réforme financière de la Chasse

La loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures cynégétiques fédérales.

En ce qui concerne la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, les principaux éléments suivants impactent les comptes pour la première fois à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- En ce qui concerne les produits, la mise en place d'un permis national dit « à 200 € » avait augmenté considérablement le nombre de permis nationaux souscrits par les chasseurs de la fédération en 2019/2020. Sur 2022/2023, 3 948 permis de validés contre 4 052 sur 2021/2022 et 4 099 en 2020/2021.

Par ailleurs, la fédération nationale des chasseurs assure une contribution financière à la fédération départementale pour un montant fixe de 73 000,00 euros qui s'applique depuis le 1^{er} juillet 2019. Les textes ont par ailleurs rendu obligatoire une contribution territoriale liée aux dégâts qui représente une somme de 1 855 133.60 euros dans les comptes clos le 30/06/2023 contre 962 420.04 euros dans les comptes clos le 30/06/2022.

En ce qui concerne les charges, la fédération départementale procède désormais au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 47 905.00 euros sur 2022/2023 contre 49 115,00 euros sur 2021/2022 financé intégralement par une contribution financière du même montant de la fédération nationale.

- La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

- o La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a par ailleurs désormais un rôle important dans la gestion des plans de chasse au niveau départemental ainsi qu'au niveau de la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques : l'une relative au service général, la deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier et la troisième à la gestion des actions d'éco contribution.

- o Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes. Pour les services généraux, les services dégâts ainsi que pour la section éco-contribution, la comparaison est effectuée entre la comptabilité analytique de l'exercice clos le 30/06/2023 et la comptabilité de l'exercice clos le 30/06/2022.

Il est à noter que la section éco-contribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant donné est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général.

4 Projets sont en cours sur l'exercice 2022/2023.

I-2 Changement de méthode comptable sur présentation comptable relative à la section ECO-CONTRIBUTION

Dans le cadre des actions menées sur le projet associatif « ECO CONTRIBUTION » porté par la Fédération des Chasseurs de l'Yonne, les coûts internes affectés à ce projet, principalement des salaires, des charges sociales et des frais de déplacements, sont inscrits en **crédit de charges sur l'exercice** alors que sur l'exercice au 30/06/2022 la comptabilisation se faisait par un compte de transfert de charges avec pour contrepartie une ligne comptable distincte dans les charges de l'association.

Cette nouvelle présentation comptable est appliquée conformément aux préconisations de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Au 30/06/2022, les charges engagées se sont élevées à 103 241.74 € et au 30/06/2023 à 101 331.65 €

Charges 2022/2023

618800 Frais « Eco contribution »	10 559.12 €
625000 Frais de déplacements « Eco-Contribution »	20 378.42 €
631000 Charges fiscales Eco contribution	5 574.00 €
641000 Salaires bruts Eco contribution	44 291.89 €
645000 Charges sociales Eco contribution	<u>20 528.22 €</u>
Soit un total de charges de	101 331.65 € compensé par un crédit de charges

I-3 Faits marquants

A. Aide financière dégâts : Afin de faire face aux surcoûts d'indemnisations de 2022 des dégâts de gibiers occasionnés par l'augmentation des prix agricoles suite à la guerre en Ukraine, un dispositif exceptionnel de soutien a été mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Ce plan de résilience vise à compenser la hausse des barèmes d'indemnisations entre 2021 et 2022.

Au 30/06/2022, 429 857.26 € ont été provisionnés.

Au 30/06/2023, 158 772.24 € restent à percevoir.

METHODES D'EVALUATION

Concernant l'exercice clos au 30.06.2023, la provision indemnisation dégâts de gibier a été calculée à partir des



ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

éléments suivants :

* Les dossiers provisoires :

La provision correspond à la surface ou au montant estimé par l'estimateur avec un abattement de 25 %.

* Les dossiers souscrits avant le 30.06.2023 et non réglés :

La provision correspond au montant de l'estimation avec un abattement de 2 %.

Un décret relatif à l'indemnisation des dégâts du gibier paru au Journal Officiel du 27 décembre 2013 réduit l'abattement légal à 2 %.

Ce décret prévoit également des frais d'estimation à la charge du déclarant en cas de déclaration abusive ou si le seuil des dégâts n'est pas atteint.

L'article R-426 du Code de l'environnement prévoit que les frais d'estimation sont désormais mis à la charge des réclamants. Ceux-ci devraient être calculés, refacturés et déduits du montant de l'indemnisation due au réclamant.

Aucun frais d'estimation n'a été refacturé sur l'exercice contre 846.58 € sur l'exercice précédent correspondant à l'application de ce texte réglementaire de l'exercice clos le 30.06.2022.

* Les dossiers contentieux :

Il s'agit des dossiers dont l'indemnisation proposée par l'estimateur est refusée par le demandeur. Ils sont identifiables par le système d'exploitation. Ces dossiers doivent passer en commission. Pour les dossiers non passés en commission à la date de notre intervention, la provision retenue correspond à la proposition d'indemnisation faite par l'estimateur.

1 dossier contentieux en cours au 30/06/2023 en commission nationale

Au 30.06.23 :

- Une provision pour charges à payer a été constituée pour 673 205.44 € au titre de l'indemnisation des dégâts.
- Une provision pour risques et charges a été constituée pour 545 021.22 € au titre de l'indemnisation des dégâts.

Les dossiers antérieurs à l'exercice 2018/2019 et non réglés au 30/06/2023 ne sont pas provisionnés au 30/06/2023 car le délai de prescription de droit commun s'applique à savoir 5 ans.

En Euro

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Objet Associatif

1. La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.
2. Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.
3. Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation du permis de chasser.
4. Elle conduit des actions d'information, d'éducation, de formation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.
5. Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.
6. Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L.425-8 et L.425-10 du code de l'environnement.
7. Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnées.
8. Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.
9. Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier, ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.
10. Elle conduit également des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasse dans l'année.
11. Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.425-1 du code de l'environnement.
12. Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs.
13. La fédération départementale des chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des gants de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.
14. La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre 1er et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.
15. La fédération départementale des chasseurs, dans le cadre des activités définies à l'article 1er peut assurer des services complémentaires, y compris de surveillance, pour des territoires appartenant à des personnes physiques ou morales dans les conditions suivantes :
 - 1° La demande est souscrite à la fédération départementale des chasseurs ;
 - 2° Les contributions demandées à cet effet sont fixées d'un commun accord entre les parties selon un barème établi par le conseil d'administration après avis de l'assemblée générale de la fédération ;
 - 3° Le contrat doit préciser notamment les modalités et la durée de l'engagement qui ne peut être inférieure à un an renouvelable par tacite reconduction.

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 à 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	12 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Logiciels informatiques	1 à 3 ans
- Brevets	7 ans
- Agencts, aménagts des terrains	6 à 10 ans
- Agencts, aménagts installation	6 à 10 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Mat.bureau et info	3 à 10 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Animaux naturalisés	10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir?

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association Ass. F.D.C.Y. - GLOBAL.

- l'association Ass. F.D.C.Y. - GLOBAL est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les heures de bénévolat accomplies sur l'exercice clos au 30/06/2023 s'élèvent à 1 191 heures.

La valorisation au taux du SMIC applicable (11.52 €/H) au 30/06/2023 s'établit ainsi à 13 720.32 euros.

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

CLES DE REPARTITION DES CHARGES

DESIGNATION DES FRAIS GENERAUX	Service Général	Service d'indemnisation des dégâts du grand gibier
CHARGES DE PERSONNEL		
o M. Sylvain LEPILLIEZ (agent de fédération)		100 %
o Mme Valérie RAVAUT (agent de bureau)		100 %
o Mme Catherine ABADIE (comptable)	70 %	30 %
o Mme Françoise DURAND (directrice)	70 %	30 %
o 1 poste de technicien supérieur	70 %	30 %
AUTRES CHARGES		
o Eau) % du personnel affecté au service par rapport à l'ensemble du personnel fédéral. <u>pour l'exercice clos au 30.06.2023 : 20 %</u>	
o Electricité		
o Gaz		
o Fournitures d'entretien		
o Taxes foncières siège social et d'habitation		
o Fournitures administratives et de bureau		
o Locations de salles		
o Frais de maintenance informatique		
o Assurances du personnel de la Fédération		
o Assurances des immobilisations		
o Honoraires Expert-Comptable	70 %	30 %
o Honoraires Commissaire aux Comptes	70 %	30 %
o Téléphone	75 %	25 %
o Affranchissements	Frais réels	Frais réels
o Subventions cultures à gibier	50 %	50 %
o Subventions jachères environnement faune sauvage (hors projet associatif)	50 %	50 %

TABLEAU DE SUIVI DES PROJETS ASSOCIATIFS

Désignation des projets	Date A.G	Budget initial	Utilisation au 31.12.2000	Utilisation au 30.06.01	Utilisation exercice 2001/2002	Utilisation exercice 2002/2003	Utilisation exercice 2003/2004	Utilisation exercice 2004/2005	Utilisation exercice 2005/2006	Utilisation 2006/2007	Utilisation 2007/2008	Utilisation 2008/2009	Utilisation 2009/2010	Utilisation 2010/2011	Fonds restant à utiliser au 30/06/2011
1) Projet associatif petit gibier et perdrix	2000	398 654,18	0,00	18 775,04	90 695,86	102 171,69	89 839,80	89 044,06	70 304,16	23 030,73	11 781,78	1 023,00	0	0	81 988,05
*Affectation complémentaire	AGO 29/04/06	180 000,00													
2) Projet associatif réhabilitation des marais de la vallée de Druyes	2000	76 224,51	63 741,14	5 681,31	18 553,77	891,57	757,96	13 674,77	7 588,66	11 226,11	95,68	8 215,72	8 328,35	4 082,80	23 386,87
* Affectation complémentaire	AGO 16/04/16	200 000,00													
*Affectation complémentaire	AGO 04/03	90 000,00													
* Affectation complémentaire	AGO 19/4/14	100 000,00													
3) Schéma départemental de gestion cynégétique	2001	76 224,51	0,00	77,33	4 770,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0		
*Réaffecté en réserve de gestion P/71 376,61 €	AGO 24/04/04														
TOTAL		1 121 103,20	63 741,14	24 533,68	114 020,20	103 063,26	90 597,76	102 718,83	77 892,82	34 256,84	11 877,46	9 238,72	8 328,35		105 374,92
Impact sur les résultats des exercices concernés			63 741,14	24 533,68	114 020,20	103 063,26	90 597,76	102 718,83	77 892,82	34 256,84	11 877,46	9 238,72	8 328,35		

Désignation des projets	Fonds restant à utiliser au 30.06.2011	Utilisation 2011/2012	Reste à utiliser au 30.06.2012	Utilisation 2012/2013	Reste à utiliser au 30.06.2013	Utilisation 2013/2014	Subvention perçue	Reste à utiliser au 30.06.2014	Utilisation 2014/2015	Reste à utiliser au 30.06.2015	Utilisation 2015/2016	Reste à utiliser au 30.06.2016	Subvention perçue 2016/2017	Utilisation 2016/2017	Reste à utiliser au 30.06.2017
1) Projet associatif petit gibier et perdrix	81988,05	0,00	81 988,05	0,00	81 988,05	15 972,21		66 015,84	11 836,12	54 179,72	13 184,88	40 994,84		10 310,39	30 684,45
*Affectation complémentaire															
2) Projet associatif réhabilitation des marais de la vallée de Druyes	23386,87	1 316,72	22 070,15	6 032,03	16 038,12	39 904,56	46 154,66	122 288,22	8 485,22	113 803,00	-283,91	314 086,91	409 505,00 dont 384505€ Agence Eau Seine Normandie	592 140,46	131 451,45
*Affectation complémentaire							Agence Eau Seine Normandie								
3) Schéma départemental de gestion cynégétique															
*Réaffecté en réserve de gestion P/71 376,61 €	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	105374,92	1 316,72	104 058,20	6 032,03	98 026,17	55 876,77	46 154,66	188 304,06	20 321,34	167 982,72	12 900,97	355 081,75	409 505,00	602 450,85	162 135,90
Impact sur les résultats des exercices concernés		1 316,72		6 032,03		5 876,77	46 154,66		20 321,34		12 900,97			192 945,85	

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

Désignation des projets	Fonds restant à utiliser au 30.06.2017	Subvention perçue 2017/2018	Utilisation 2017/2018	Reste à utiliser au 30.06.2018	Subvention perçue 2018/2019	Utilisation 2018/2019	Reste à utiliser au 30.06.2019	Utilisation 2019/2020	Subvention perçue 2019/2020	Reste à utiliser au 30.06.2020	Utilisation 2020/2021	Subvention perçue 2020/2021	Reste à utiliser au 30.06.2021	Utilisation 2021/2022	Subvention perçue 2021/2022
1) Projet associatif petit gibier et perdrix	30 684,45		19 721,00	10 963,45		34 972,92	-24 009,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
*Affectation complémentaire															
2) Projet associatif réhabilitation des marais de la vallée de Druyes	131 451,45	435 007,00 dont 387 007€ Agence Eau Seine Normandie	469 275,88	97 182,57	8 093,00	10 829,88	94 445,69	15 800,13	12 272,00	90 917,56	79 245,88	77 785,00	89 456,68	13 979,94	12 611,00
*Affectation complémentaire															
3) Schéma départemental de gestion cynégétique *Réaffecté en réserve de gestion P/71 376,61 €	0,00			0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	162 135,90	437 007,00	488 996,88	108 146,02	8 093,00	45 802,80	70 436,22	16 800,13	12 272,00	90 917,56	79 245,88	77 785,00	89 456,68	13 979,94	12 611,00

Désignation des projets	Reste à utiliser au 30.06.2022	Utilisation 2022/2023	Subvention perçue 2022/2023	Reste à utiliser au 30.06.2023
1) Projet associatif petit gibier et perdrix	0,00	0,00	0,00	0,00
*Affectation complémentaire				
2) Projet associatif réhabilitation des marais de la vallée de Druyes	88 087,74	40 066,74	8 303,00	56 324,00
*Affectation complémentaire				
3) Schéma départemental de gestion cynégétique *Réaffecté en réserve de gestion P/71 376,61 €	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	88 087,74	40 066,74	8 303,00	56 324,00

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

TABLEAU D'ANALYSE DES RESULTATS 2022/2023
(Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)

ELEMENTS DU RESULTAT	BUDGET	MONTANTS REALISES
Résultat net comptable « Section Générale »	+ 212 950	+ 355 434.11
Résultat net comptable « Section Prévention et indemnisation des dégâts du grand gibier »	(-) 206 400	+ 678 987.29
Résultat net comptable « Gestion des actions Eco- Contribution »	0.00	+ 7 153.95
<u>RESULTAT NET COMPTABLE CONSOLIDE</u>	+ 6 550	+ 1 041 575.35
Eléments projets associatifs compris dans le résultat net comptable		
a) Résultat « Projet associatif réhabilitation des marais de la vallée de la Druyes»	(-) 4 200	(-) 31 763.74
<u>RESULTAT NET COMPTABLE CONSOLIDE</u> HORS PROJET ASSOCIATIF	+ 2 350	+ 1 009 811.61

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL CONSOLIDE

Il s'élève à 2 257 598.74 € au 30.06.2023 et il représente 40.26 % du montant total des charges consolidées hors exceptionnel. Lors de l'exercice précédent, le fonds de roulement représentait 43.49 % des charges.

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

	CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des	Augmentations	
				immob. début d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.:		Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	63 599		
CORP.:		Terrains		61 752		
		Sur sol propre		1 099 495		46 508
		Constructions				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
		Installations techniques, matériel & outillage industriels		109 536		
		Inst. générales, agencts & aménagts divers				
		Autres immos corporelles		126 932		18 452
		Matériel de transport		156 916		4 831
		Matériel de bureau & mobilier informatique		32 749		
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes		41 205			
			TOTAL	1 628 583		69 791
FINANCIERES:		Participations évaluées par mise en équivalence		140 000		
		Autres participations				
		Autres titres immobilisés		506 750		
		Prêts et autres immobilisations financières		1 540		
				TOTAL	648 290	
			TOTAL GENERAL	2 340 471		69 791

	CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
				par virt poste	par cessions		
INCORP.:		Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			63 599	
CORP.:		Terrains				61 752	
		Sur sol propre				1 146 003	
		Constructions					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons					
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				109 536	
		Inst. gal. agen. amé. divers					
		Autres immos corporelles			8 782	136 602	
		Mat. bureau, inform., mobilier			3 192	158 555	
		Emb. récupérables & divers				32 749	
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes		41 205				
			TOTAL	41 205	11 973	1 645 196	
FINANCIERES:		Particip. évaluées par mise en équivalence				140 000	
		Autres participations					
		Autres titres immobilisés				506 750	
		Prêts & autres immob. financières				1 540	
				TOTAL			648 290
			TOTAL GENERAL	41 205	11 973	2 357 085	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés



Voir le rapport de l'expert-comptable

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63 599			63 599
TOTAL	63 599			63 599
Terrains				
Sur sol propre	977 361	30 532		1 007 893
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	94 747	3 049		97 796
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	118 369	4 815	8 782	114 402
Mat. bureau et informatiq., mob.	131 937	7 058	3 192	135 803
Emballages récupérables divers	31 530	274		31 804
TOTAL	1 353 944	45 727	11 973	1 387 698
TOTAL GENERAL	1 417 542	45 727	11 973	1 451 296

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grds réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	2 197 189	628 560	2 010 711	815 039
	TOTAL	2 197 189	628 560	2 010 711	815 039
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	2 197 189	628 560	2 010 711	815 039
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		607 380	2 010 711	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		21 180		
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges					
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 197 189	628 560	2 010 711		815 039
TOTAL	2 197 189	628 560	2 010 711		815 039
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		607 380	2 010 711		
financières					
exceptionnelles		21 180			

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières	1 540		1 540
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	1 921 103	1 921 103	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		coll. publiques			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	197 307	197 307		
	Charges constatées d'avance	135 183	135 183		
	TOTAUX	2 255 134	2 253 594	1 540	
renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3)		Créances reçues par legs ou donations			

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	135 183
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	135 183

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	35 288
Disponibilités	102 725
TOTAL	138 013

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.
Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MAESF N°710	24 915		24 915		24 915				
SUIVI F.S N°752	4 012		4 012		1 830			2 182	
BOCAGE N°756	83 659		83 659		80 044			3 615	
MAESF 4 N°1017	47 828		47 828		37 619			10 209	
SUIVI F.S 4 N°1089	39 009		39 009					39 009	
BOCAGE 4 N°1094	2 283		2 283					2 283	
BDD 2 N°1153	4 083		4 083					4 083	
TOTAL	205 788		205 788		144 407			61 381	

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.
Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du Nouvel Office Français de la Biodiversité (O.F.B).
Ce fonds est abondé par une éco-contribution de l'état (10C) afin de financer des projets portés par les Fédérations de Chasse.

Engagements	Exercice N	Exercice N-1
Sur apports		
Sur subventions de fonctionnement	61 381	112 586
Sur dons manuels		
Sur legs et donations		
TOTAL	61 381	112 586

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	100 922	100 922		
Personnel & comptes rattachés	32 497	32 497		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	57 388	57 388		
Etat & Impôts sur les bénéfiques	23 569	23 569		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	14 583	14 583		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	794 064	794 064		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 479 195	2 479 195		
TOTAUX	3 502 217	3 502 217		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 479 195
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	2 479 195

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 129
Dettes fiscales et sociales	58 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	794 064
TOTAL DES CHARGES À PAYER	924 079

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 187 456,42 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Suite à la réforme des retraites publiée le 21 Avril 2023 reportant l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans, le calcul de l'indemnité de départ à la retraite a été établi sur le nouvel âge légal de départ soit 64 ans

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	9 140	8 712
TOTAL	9 140	8 712

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas indiquée car cela reviendrait à fournir des informations sur la rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	30/06/2023	30/06/2022
Personnel salarié :	14,00	14,00
Ingénieurs et cadres	6,00	6,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	8,00	8,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE

13585 - Association F.D.C.Y.

Du 01/07/2022 au 30/06/2023

En Euro

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
AUTRES SUBVENTIONS CATTLE-EMERAUDE-PASSERELLE 19	31 321	
REPRISE BALANCE DOT PROV RISQ CH EXCEPT LITIGE	21 180	
REPRISE BALANCE ENGT A REALI.S/RESS.AFFECTEES	61 381	
REPRISE BALANCE PRODUITS.EXCEPTIONNELS		1 835
REPRISE BALANCE PROD.CESSION IMMO.CORPORE		500
REPRISE BALANCE REPORT RESSOURCES NON UTILISEE		112 586
TOTAL	113 882	114 921